

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Une journée hebdomadaire végétarienne dans la restauration collective

Texte déposé

Selon le Groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique imputable à l'activité humaine a déjà atteint 1° depuis l'ère préindustrielle. Entre 2030 et 2052, il devrait avoir atteint 1.5°, s'il se poursuit au rythme observé jusqu'ici. Les répercussions du changement climatique, dont nous subissons déjà les effets, sont préoccupantes pour toutes les formes de vie sur terre à commencer par les plus vulnérables et pour notre santé.¹

Dans son programme de législature 2017-2022, le Conseil d'Etat annonce l'établissement d'un plan climat cantonal, centré sur les mesures d'adaptations au changement climatique et de réduction des émissions de CO2. Le 19.03.2019, le Grand Conseil votait par 110 oui, 10 non et 13 abstentions la résolution Laurent Miéville (Vert'Libéral) déclarant l'urgence climatique.

Comme toute activité humaine, l'alimentation a un impact sur l'environnement. Au plan international, la production de gaz à effet de serre causée par l'alimentation se situe à 30% en raison notamment de la consommation de viande et de poissons, largement importée. En Suisse, 28% de la charge environnementale de la consommation est due à notre alimentation. Pour la génération de nos grands-parents, voire de nos parents, le budget des ménages ne permettait souvent pas de consommer de la viande ou du poisson tous les jours. Pour notre génération, la consommation quotidienne de viande ou/et

¹ Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), *Special Report: Global Warming of 1.5°*, octobre 2018; <https://www.ipcc.ch/sr15/>

de poissons, et même régulièrement deux fois par jour, est souvent devenue la norme. Néanmoins, les recommandations comme celles de l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'orientent vers la notion de régime alimentaire durable, alliant faible conséquence sur l'environnement, contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et vie saine pour les générations présentes et futures. Pour une alimentation durable et une saine diversité des sources de protéines, la Société suisse de nutrition (SSN) recommande une consommation de viande 2 à 3x/semaine au maximum. Certains réseaux d'accueil pré ou/et parascolaires ont déjà intégré une journée végétarienne (voire plus pour certaines garderies ou APEMS) pour les enfants. En revanche, aucun pendant n'existe pour les adultes.

La restauration collective représente 18 millions de repas/an dans le canton de Vaud.² Le secteur (para)public constitue un levier important pour une alimentation plus équilibrée, de nature à réduire notre empreinte carbone et la production de gaz à effet de serre et pour inciter le secteur privé à s'en inspirer. L'Etat de Vaud doit adapter ses cahiers des charges en conséquence dans les contrats de prestation conclus avec les restaurateurs. Le 20.04.2010, le député Yves Ferrari (Les Verts) déposait un postulat pour « Une journée hebdomadaire sans viande, ni poisson ... Un pas alimentaire vers la société à 2000 W ». Le 18.01.2011, la majorité du Grand Conseil refusait son renvoi au Conseil d'Etat. Entre-temps les mentalités ont évolué. La nécessité d'engager la transition écologique est devenue plus évidente encore. Il est temps que le Grand Conseil remette ce thème à son ordre du jour.

Pour des raisons écologiques, de santé publique et de valorisation d'une production, autant que possible, saisonnière, locale, régionale et savoureuse, les soussignés demandent l'introduction d'une journée hebdomadaire végétarienne (sans viande, ni poisson) dans les établissements de restauration collective publique du canton (cantines pré ou parascolaires, centres de formation professionnel, Hautes écoles, Université de Lausanne, cantines pour le personnel de l'administration cantonale, CHUV, EMS public-privé, secteur parapublic, ...). Afin de cibler une plus large part de consommateurs, nous demandons que cette journée végétarienne change de jour d'une semaine à l'autre. Enfin, nous demandons à promouvoir les atouts de cette mesure auprès des restaurants d'entreprises et des restaurateurs privés pour les inciter à en faire bénéficier leur clientèle.

Lausanne, le 18.06.2019

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Montangero Stéphane

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

² Rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Yves Ferrari et consorts - Une restauration à base de produits locaux et de saison ... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W, novembre 2014, p. 3.